

# LETTRE D'INFORMATION

N°1 BIS - JANVIER 2022

## Agenda

### MANIFESTATIONS SPORTIVES

#### CHAMPIONNAT DE BADMINTON

Le 29 janvier à Châtillon-sur-Loire (45)

### FORMATIONS

#### ANIMATEUR DE YOGA (BF1)

Les 19 et 20 février, les 12 et 13 mars, les 9 et 10 avril au CREPS de Bourges (18)

Inscription avant le 28 janvier

#### LA FCD, LA LIGUE ET SES RÉSEAUX

Le 26 février à Le Blanc (36)

Inscription avant le 4 février

### SOIRÉE DE COHÉSION

#### ZONE LOIRET

Le 23 janvier à Puiseaux

### RÉUNION DE ZONE

#### ZONE CHER

Le 31 janvier à l'ASEAB à Bourges

#### ZONE INDRE

Le 22 février à la Martinerie à Châteauroux

#### ZONE LOIRET

Le 24 février au CSA Gien à Gien

#### ZONE LOIR-ET-CHER/INDRE-ET-LOIRE

Le 2 mars à Blois

## AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS (SMC) À PARTIR DE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Le 15 décembre 2021, les partenaires sociaux de la branche sport ont signé un avenant à la convention collective nationale du sport (CCNS) relatif aux salaires concernant l'augmentation du SMC (salaire minimum conventionné).

L'avenant 155 est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les entreprises adhérentes à un des syndicats employeurs : COSMOS ou HEXOPEE.

Cet avenant met en place une augmentation du SMC de 1,5% (soit 1491,28 €), ainsi qu'une augmentation du coefficient multiplicateur pour les groupes 1, 2, 3 et les sportifs professionnels salariés.

- pour le groupe 1, le coefficient

multiplicateur est porté à 7,75%, soit un salaire minimum conventionnel de 1606,85 euros mensuels brut.

- pour le groupe 2, le coefficient multiplicateur est porté à 10,75%, soit un salaire minimum conventionnel de 1651,59 euros mensuels brut.

- pour le groupe 3, le coefficient multiplicateur est porté à 18,25%, soit un salaire minimum conventionnel de 1763,44 euros mensuels brut.

- pour les sportifs professionnels salariés, le coefficient multiplicateur est porté à 13 SMC, soit un salaire minimum de 19 386,64 euros annuels brut - 1615,55 euros mensuels brut.

Groupe de classification	Salaire Minimum Conventionnel du groupe (brut mensuel)	Taux horaire
1	1 606,85 €	10,59 €
2	1 651,59 €	10,89 €
3	1 763,44 €	11,63 €
4	1 860,37 €	12,27 €
5	2 083,62 €	13,74 €
6	2 599,45 €	17,14 €
7	37 103,05 €	Forfait annuel
8	43 038,34 €	Forfait annuel

## FORMATION ANIMATEUR DE YOGA

La nouvelle formation **Animateur de yoga** commence bientôt. Elle se déroulera en 3 modules, les 19 et 20 février, 12 et 13 mars et 9 et 10 avril 2022. Les inscriptions sont à faire sur SYGEMA **avant le 28 janvier**. Cette formation sera sanctionnée par un brevet FCD. N'attendez plus, inscrivez-vous !

